

ETHIAS

**POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT
D'IMPACT**

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
1.1	Notre objectif	3
2	PRINCIPES DIRECTEURS	4
2.1	Notre définition de l'investissement d'impact	4
2.2	Cadre du Spectre du capital	4
2.3	Rentabilité et équilibre risque-rendement	6
2.4	Intentionnalité	6
2.5	Mesurabilité	6
2.6	Additionnalité	6
3	STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	7
3.1	Allocation des actifs	7
3.2	thèmes d'Impact	8
3.3.	évaluation de l'impact	10
4	SUIVI, REPORTING ET COMMUNICATION	11
5	GOVERNANCE	11

Ethias accorde une grande importance à l'investissement responsable qui cherche à créer un impact mesurable et positif sur la société et l'environnement. Notre approche de l'investissement d'impact est guidée par la volonté d'obtenir des avancées sociales et environnementales tangibles et quantifiables tout en réalisant des rendements financiers.

La politique d'investissement d'impact, qui s'inscrit dans le cadre plus large de notre politique d'investissement durable et responsable, souligne notre engagement à apporter de la valeur ajoutée et à créer des résultats mesurables dans nos investissements. En tant qu'investisseurs responsables, nous intégrons systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Ethias reconnaît le potentiel de transformation des investissements d'impact dans divers secteurs et régions, avec l'Europe, et plus particulièrement la Belgique, comme objectif principal.

Notre stratégie d'investissement transcende les analyses risque/rendement conventionnelles, en mettant l'accent sur la création d'effets sociaux et environnementaux quantifiables, parallèlement aux rendements financiers. Ethias s'engage également en faveur de l'additionnalité, un principe qui garantit que nos investissements d'impact apportent des changements positifs qui n'auraient pas eu lieu sans notre implication.

Notre approche de l'investissement d'impact comprend des lignes directrices qui sont intégrées dans notre stratégie d'investissement. La politique d'investissement d'impact est intégrée dans la gouvernance et les processus généraux d'investissement d'Ethias. Il s'agit d'une annexe à la politique d'investissement durable et responsable. L'évaluation des investissements d'impact est effectuée par les comités d'investissement existants. Ces lignes directrices font l'objet d'un processus d'examen rigoureux et d'une validation par le Comité de direction et le Conseil d'administration, après évaluation par le Comité d'audit et des risques, ce qui renforce notre engagement.

Cette politique d'investissement d'impact souligne l'engagement d'Ethias à incorporer une gamme plus large de considérations d'impact dans nos décisions d'investissement, allant au-delà des facteurs ESG, et définit notre approche de l'investissement d'impact.

La politique d'investissement d'impact s'applique à Ethias SA.

1.1 NOTRE OBJECTIF

Chez Ethias, nous pensons que les questions sociales et environnementales sont intimement liées. Grâce à notre politique d'investissement d'impact, nous voulons :

- Œuvrer à une **transition juste** en s'attaquant aux problèmes environnementaux sans laisser personne de côté.
- **Prévenir les inégalités** tout en préservant l'environnement.

Dans ce contexte, nous voulons que nos efforts d'investissement contribuent à la création d'une **économie plus résiliente et plus inclusive**. En tant qu'assureur et conformément à **notre approche d'investissement prudente et à long terme**, nous privilégions les projets axés sur :

- la transition vers une économie décarbonée, durable et résiliente au changement climatique.
- le renforcement de la cohésion sociale, la réduction des inégalités, le promotion de la prévention en matière de santé et l'amélioration du bien-être de la population.

Concrètement, cette politique se matérialise par des :

- **Investissements contribuant aux objectifs environnementaux** : énergie propre, rénovation des bâtiments, mobilité propre, gestion de l'eau, recyclage, résilience des territoires, protection de la biodiversité, etc.
- **Investissements à valeur ajoutée sociale** : accessibilité au logement, accès aux soins ou à l'éducation, accès aux infrastructures numériques, projets d'économie circulaire, etc.

2

PRINCIPES DIRECTEURS

L'approche d'Ethias en matière d'investissement d'impact est fermement ancrée dans un cadre global qui incorpore trois éléments fondamentaux :

1. clarifier la définition de l'investissement d'impact que nous avons choisie,
2. s'appuyer sur le cadre du « Spectre du capital » pour déterminer nos domaines d'intérêt et d'activité, et
3. souligner notre engagement envers quatre principes clés : la rentabilité, l'intentionnalité, la mesurabilité et l'additionnalité.

2.1 NOTRE DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT D'IMPACT

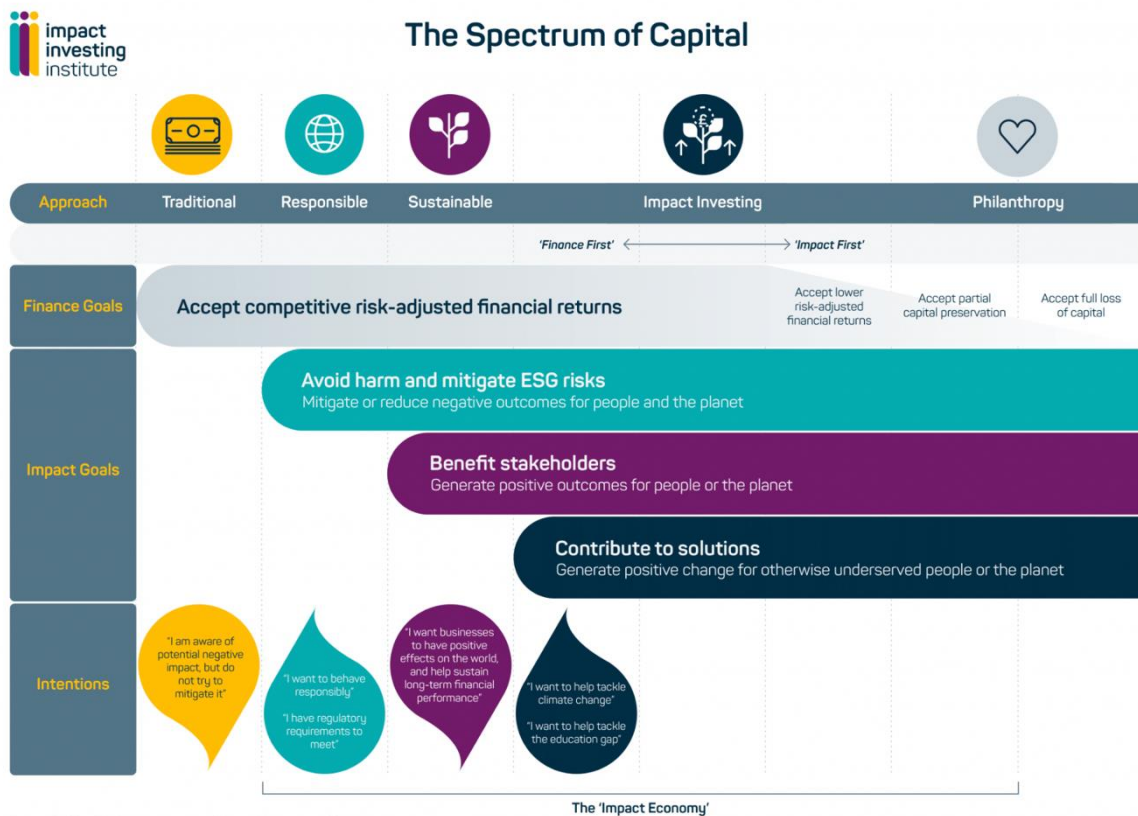
Nous avons adopté la définition du Global Impact Investing Network (GIIN), qui caractérise les investissements d'impact comme ceux réalisés avec l'intention délibérée de générer un impact social et environnemental positif et mesurable, parallèlement à un rendement financier. Cette définition fondamentale souligne le double engagement.

2.2 CADRE DU SPECTRE DU CAPITAL

Le deuxième élément s'inspire du cadre « Spectre du capital » de l'*Impact Investing Institute* britannique, qui propose un continuum précieux pour comprendre l'ensemble des motivations et des impacts de l'investissement. Le spectre s'étend de l'investissement traditionnel, axé principalement sur les rendements

ajustés au risque, à la philanthropie, qui donne la priorité à l'impact, même au prix d'une perte potentielle de capital. Ce cadre est précisé par le cadre « ABC » du projet de gestion de l'impact.

- Dans la phase initiale, appelée « A », l'accent est mis sur la prévention des dommages grâce à un screening négatif. Cette première étape est couverte par les politiques d'exclusion et d'intégration d'Ethias.
- L'étape « B » consiste à rechercher activement des investissements qui profitent aux parties prenantes en évitant les dommages et en tenant compte des effets positifs sur l'homme et la planète. Cette étape est couverte par ce qu'Ethias considère comme un investissement durable selon le SFDR.
- La dernière étape « C » correspond à des investissements qui contribuent intentionnellement à la résolution de problèmes sociaux ou environnementaux, ce qui leur vaut d'être considérés comme de véritables investissements d'impact. Ce cadre sert de base à la politique d'investissement d'impact d'Ethias, guidant notre engagement à créer un changement positif tout en obtenant des rendements financiers. Ethias considère l'investissement d'impact comme un sous-ensemble des investissements responsables et durables d'Ethias. Notre objectif en matière d'investissement d'impact est de contribuer à la recherche de solutions.



2.3 RENTABILITÉ ET ÉQUILIBRE RISQUE-RENDEMENT

Nous visons une approche équilibrée du risque et du rendement, en veillant à ce que les investissements d'impact s'alignent sur nos objectifs financiers globaux tout en produisant un impact significatif. Nous sommes prêts à renoncer à une partie du rendement attendu ou à augmenter légèrement le risque pris par rapport à un investissement similaire si les critères suivants de l'investissement d'impact sont remplis.

2.4 INTENTIONALITÉ

L'intentionnalité représente la volonté délibérée d'Ethias de promouvoir des changements sociaux et environnementaux parallèlement aux rendements financiers. Elle constitue le fondement de l'investissement à impact. Ethias considère que les investissements à impact doivent être accompagnés d'une théorie du changement (TdC). La TdC est un cadre méthodologique permettant aux investisseurs d'identifier leurs objectifs d'impact et de définir une feuille de route pour atteindre ces objectifs par le biais de leurs investissements. Ethias considère la TdC comme une bonne pratique.

Certains fonds ou entités bénéficiaires peuvent également choisir de consacrer une partie de leurs bénéfices à une cause qu'ils soutiennent. Bien qu'Ethias ne considère pas cette pratique philanthropique comme une condition préalable, elle peut renforcer la crédibilité de l'entité ou du gestionnaire de fonds dans leur intention de générer un impact positif.

2.5 MESURABILITÉ

Cette notion renvoie à la capacité de mesurer de manière quantitative le changement social ou environnemental généré par un investissement. Une évaluation rigoureuse est intrinsèquement liée à l'intentionnalité, car elle garantit la réalisation effective de l'impact recherché. Néanmoins, la sélection des indicateurs à mesurer et l'interprétation des résultats impliquent des choix subjectifs. Une coopération entre les parties prenantes peut contribuer à rendre ces décisions plus équilibrées et transparentes.

Lors de la communication des résultats en matière d'impact, il est essentiel d'apprécier dans quelle mesure la profondeur des effets observés découle de la contribution propre de l'investisseur ou de l'entité concernée. Il s'agit d'attribuer le changement positif à l'acteur responsable. Cette reconnaissance permet de valoriser les parties qui génèrent un impact réel et de leur accorder la légitimité qui leur revient.

2.6 ADDITIONNALITÉ

L'additionnalité interroge la capacité d'un investissement à générer un changement positif unique, ou si cet impact se serait produit indépendamment. Ce concept est complexe à vérifier, car il implique de comparer les résultats réels à des situations hypothétiques dans lesquelles l'investissement n'existerait pas.

Au-delà de l'apport en capital, l'additionnalité peut également inclure un soutien actif visant à renforcer l'impact des entités bénéficiaires. Ce soutien peut prendre la forme de mentorat, de formations, de mise en réseau ou encore de participation aux conseils d'administration.

Un autre aspect réside dans l'« effet de signal », par lequel les investisseurs affirment l'importance de l'impact, incitant ainsi les entreprises à adopter des stratégies centrées sur l'impact. Cette dimension est généralement qualifiée d'additionnalité non financière.

Lors de ses investissements dans des fonds à impact, Ethias examine systématiquement la possibilité et la pertinence de participer à la gouvernance des fonds. De même, Ethias privilégie une communication régulière avec ses entités bénéficiaires afin de suivre l'impact et d'apporter un soutien chaque fois que cela est possible.

3

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

3.1 ALLOCATION DES ACTIFS

En termes d'allocation, les objectifs suivants sont poursuivis :

Equilibre entre l'impact social et le rendement financier

Dans le cadre de sa stratégie, Ethias peut accepter un rendement attendu inférieur à celui d'un investissement similaire dans l'univers traditionnel. Cette approche reflète notre engagement en faveur d'objectifs sociétaux et environnementaux.

Horizon de détention à long terme

La génération d'impact requiert souvent du temps. Dans ce contexte, les investissements sont réalisés avec la perspective de les conserver pendant la durée nécessaire à l'obtention de l'impact social attendu et d'un rendement minimal.

Classe d'actifs et spécifications

Les investissements peuvent être directs ou indirects (via des fonds), en fonction de divers facteurs tels que l'accès à certains marchés ou opportunités, le coût total de détention, la diversification des risques, la liquidité, etc.

Les investissements doivent respecter la politique générale d'investissement d'Ethias et ses annexes, sauf dispositions spécifiques prévues par la présente politique. Nous reconnaissons toutefois que, dans certaines circonstances, Ethias peut choisir d'assouplir certains critères, tels que la taille des fonds.

Impact géographique

Le maintien d'un ancrage minimal en Belgique constitue un critère essentiel de notre stratégie d'investissement. Ethias privilégiera, autant que possible, les investissements à impact générant des effets positifs en Belgique. Cependant, les fonds à impact ciblent souvent une zone géographique plus large qu'un seul pays. Par conséquent, notre stratégie peut nous conduire à investir dans des fonds couvrant une région plus étendue.

Nous reconnaissons également l'importance de générer un impact sociétal positif partout où cela est nécessaire, y compris auprès des populations les plus défavorisées. C'est pourquoi une partie de notre stratégie pourra être consacrée à des investissements dans des pays à faible revenu.

Allocation par segment d'activité

En règle générale, les investissements à impact ne doivent pas compromettre la compétitivité des activités d'assurance d'Ethias. Pour cette raison, ces investissements sont affectés aux segments propres de fonds propres, sauf intérêt commercial ou ALM justifiant leur allocation aux segments Vie ou Non-Vie.

Carried Interest

Un concept récemment apparu dans le domaine de l'investissement à impact consiste à lier le carried interest à la réalisation des objectifs d'impact. Dans cette pratique, les rémunérations ne dépendent pas uniquement des rendements financiers, mais également de l'atteinte d'objectifs d'impact vérifiés, tels que la réduction des émissions de GES, la reforestation de surfaces ou la livraison de logements abordables. Lors de ses investissements dans des fonds à impact, Ethias s'attend à ce qu'un tel mécanisme soit mis en place, car il témoigne de la responsabilité et de l'intégrité du gestionnaire de fonds en matière d'impact.

3.2 THÈMES D'IMPACT

Les thématiques retenues s'alignent étroitement sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), reflétant une approche délibérée et stratégique en matière d'investissement à impact. Ethias accorde la priorité aux domaines d'impact suivants :

Thème	Sous-thèmes	Justification	Alignement SDG
Climat	Atténuation du changement climatique, adaptation et résilience	La lutte contre le changement climatique est au cœur de ce thème, qui vise à atténuer ses effets et à renforcer la résilience. Les investissements sont essentiels pour bâtir un avenir durable et résilient face au climat.	ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Biodiversité & Écosystèmes	Conservation de la biodiversité et des écosystèmes	Le déclin de la biodiversité, aggravé par la pollution, l'utilisation des terres et le changement climatique, menace les écosystèmes essentiels à l'eau potable, à l'alimentation et à la stabilité climatique. Protéger la nature est indispensable à la santé, à la résilience et à la sécurité économique—localement et mondialement. En tant qu'assureur, Ethias est concerné par la dégradation environnementale qui accroît les risques (inondations, pertes agricoles, problèmes de santé) et impacte directement les sinistres, la valeur des actifs et la stabilité financière à long terme.	ODD 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, mers et ressources marines ; ODD 15 : Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de biodiversité
Énergie	Accès à l'énergie, énergie propre et efficacité énergétique	Ethias s'engage à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous. L'accent est mis sur l'expansion de l'accès et l'amélioration de l'efficacité énergétique, contribuant à un paysage énergétique plus durable.	ODD 7 : Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne
Infrastructures	Infrastructures résilientes et infrastructures favorisant l'accessibilité	Ce thème souligne le rôle clé des infrastructures résilientes dans la croissance économique et l'urbanisation durable. L'accessibilité est également mise en avant pour promouvoir l'inclusion dans le développement.	ODD 9 : Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation ; ODD 11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables
Immobilier	Logement abordable de qualité et bâtiments verts	Ce thème vise à créer des communautés inclusives, sûres et durables. L'accent sur le logement abordable et les bâtiments écologiques reflète l'engagement envers un développement urbain responsable et respectueux de l'environnement.	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ; ODD 11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables
Agriculture	Agriculture familiale, agriculture durable et sécurité alimentaire	Investir dans des systèmes agricoles durables est bénéfique sur les plans environnemental, social et économique. Ces investissements protègent les écosystèmes, préservent les ressources naturelles comme le sol et l'eau, favorisent la biodiversité, apportent des bénéfices en santé publique, assurent la disponibilité alimentaire à long terme pour les populations localement et mondialement, et renforcent la résilience du système alimentaire face au changement climatique.	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé ; ODD 9 : Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation ; ODD 12 : Garantir des modes de consommation et de production durables
Santé	Accès à des soins de santé et à la nutrition de qualité	La contribution à l'ODD 3 met en avant l'importance de l'accès à des soins et à une nutrition de qualité, essentiels au bien-être et au développement durable. Ces sous-thèmes soulignent l'engagement à améliorer la santé des communautés.	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Éducation	Accès à une éducation de qualité	Investir dans une éducation publique inclusive et de qualité est un moteur essentiel pour améliorer les perspectives économiques et stimuler la croissance à long terme. Investir dans l'éducation, c'est investir dans notre avenir collectif. C'est le socle sur lequel bâtir des économies plus résilientes, des sociétés plus saines et un monde plus durable et pacifique.	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ; ODD 4 : Éducation de qualité ; ODD 11 : Rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables
Responsabilisation économique	Inclusion financière	Ce thème vise à réduire la pauvreté sous toutes ses formes, en favorisant une croissance économique inclusive et durable ainsi qu'en réduisant les inégalités. Chez Ethias, nous considérons l'autonomisation financière comme un levier clé pour rompre le cercle de la pauvreté. En favorisant l'inclusion financière et en offrant des microcrédits aux populations défavorisées, nous cherchons à autonomiser économiquement les individus et les communautés. L'octroi de microcrédits agit comme un catalyseur pour l'entrepreneuriat, permettant aux individus de créer ou développer de petites entreprises, de générer des revenus et d'améliorer leur bien-être économique.	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ; ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un emploi productif et un travail décent pour tous ; ODD 10 : Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux

3.3. ÉVALUATION DE L'IMPACT

Pour justifier le sacrifice intentionnel du rendement, il est essentiel de procéder à des mesures précises. Nous accordons une grande importance aux indicateurs, en particulier ceux qui sont alignés sur les thèmes IRIS+ sur lesquels les fonds ou les investissements sont positionnés. Ces paramètres servent de base quantitative pour justifier la divergence par rapport aux rendements standard.

L'évaluation des investissements d'impact basée sur l'intentionnalité, la mesurabilité et l'additionnalité constitue un cadre essentiel pour déterminer la qualité et l'efficacité des investissements d'impact. Ces trois dimensions permettent de comprendre la profondeur de l'engagement en faveur d'un impact social ou environnemental positif. Voici les différents niveaux d'évaluation en fonction de ces critères:

Intentionnalité

- Niveau faible : Les investissements sont réalisés sans intention claire de générer un impact social ou environnemental positif. Les décisions d'investissement sont principalement motivées par les rendements financiers, sans prise en compte explicite des facteurs ESG ou de durabilité.
- Niveau moyen : Les investissements sont motivés par une intention positive, mais cette intention n'est pas nécessairement au cœur de la stratégie d'investissement. Les investisseurs peuvent chercher à aligner leurs valeurs personnelles sur leurs investissements, mais sans s'engager fermement en faveur de l'impact.
- Niveau élevé : Les investissements sont conçus dans le but de générer un impact social ou environnemental positif. L'intention est au cœur de la stratégie d'investissement, et les investisseurs recherchent activement des opportunités qui répondent à des besoins spécifiques en matière de durabilité ou d'inclusion sociale. Idéalement, l'entité bénéficiaire ou le fonds a élaboré et documenté sa propre théorie du changement.

Mesurabilité

- Niveau faible : Les investissements ne sont pas mesurés ou évalués en termes d'impact. Il n'existe aucun système permettant de suivre ou de quantifier les résultats sociaux ou environnementaux des investissements.
- Niveau moyen : Les investissements s'accompagnent de mesures de base pour évaluer l'impact, mais ces mesures ne sont pas nécessairement approfondies ou sophistiquées. Les investisseurs peuvent disposer d'indicateurs de performance de base sans évaluation approfondie.
- Niveau élevé : Les investissements s'accompagnent d'une solide mesure de l'impact. Les investisseurs utilisent des mesures quantitatives et qualitatives pour évaluer en permanence les résultats sociaux et environnementaux de leurs investissements. Les données sont collectées, analysées et communiquées de manière transparente.

Additionnalité

- Niveau faible : Les investissements ne sont pas nécessairement conçus pour être additionnels, ce qui signifie qu'ils ne contribuent pas nécessairement à des résultats qui n'auraient pas été obtenus

autrement. Ils peuvent suivre une approche « business as usual » sans chercher à générer un impact supplémentaire.

- Niveau moyen : Les investissements visent à avoir un impact, mais ils ne peuvent être considérés comme « additionnels » que dans une certaine mesure. Ils visent à améliorer la durabilité ou la responsabilité sociale par rapport à des solutions non durables, mais sans apporter de changements radicaux.
- Niveau élevé : Les investissements sont conçus pour être clairement additionnels, c'est-à-dire qu'ils visent à résoudre des problèmes ou à créer des avancées sociales ou environnementales qui n'auraient pas eu lieu sans cet investissement. Ils vont au-delà de l'approche traditionnelle et contribuent à un changement positif significatif. Il s'agit, par exemple, d'investissements qui vont au-delà des approches traditionnelles et qui contribuent activement à un changement positif significatif en donnant aux populations défavorisées les moyens d'agir grâce à l'inclusion financière et aux microcrédits.

En évaluant les investissements d'impact selon ces trois dimensions, les investisseurs peuvent mieux comprendre la nature et l'efficacité de leurs investissements en matière de durabilité et de responsabilité sociale. Cela permet de s'assurer que les investissements sont alignés sur les objectifs d'impact souhaités et de maximiser leur contribution à des résultats positifs.

Pour qu'un investissement soit considéré comme un investissement d'impact, il doit être classé au moins au niveau moyen dans les trois dimensions.

4

SUIVI, REPORTING ET COMMUNICATION

Les normes de reporting sont primordiales pour les investissements de nos fonds. Nous exigeons un seuil minimal de reporting et, au-delà des paramètres financiers, nous insistons sur le reporting d'impact. Ce double reporting garantit une compréhension complète des performances financières et des implications sociétales et environnementales plus larges de nos investissements.

5

GOUVERNANCE

La politique est rédigée par l'Asset Management et validée par le Sustainable and Responsible Investment Committee (SRIC). Elle est ensuite validée collégalement par le Conseil de direction, après validation et proposition de l'ALCO, et approuvé par le Conseil d'administration.

Les décisions relatives aux investissements d'impact sont prises au cas par cas. Ces décisions ne sont pas prises au sein du SRIC, mais plutôt dans les comités d'investissement spécifiques à la classe d'actifs considérée. Cette approche garantit que le processus de prise de décision en matière d'investissement est adapté aux besoins et caractéristiques spécifiques de chaque catégorie d'actifs.

L'Asset Management est responsable de l'exécution de la politique. La conformité est vérifiée par les 1e et 2e lignes de contrôle.

Tout écart par rapport à cette politique est signalé au Risk Management dès qu'il est détecté. L'ALCO décide des mesures correctives appropriées, le cas échéant.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Ethias

voie Gisèle Halimi 10 - 4000 Liège

Tel. 04 220 31 11

info@ethias.be

ethias.be